

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du  
12/01/2009

**ANNULE ET REMPLACE**

Date de convocation :  
3 mai 2011

Séance du 9 mai 2011 à 19 heures

Nombre de  
délégués en  
exercice : 60

Objet :  
Convention  
relative à  
l'utilisation des  
équipements  
sportifs  
communautaires  
par les lycéens

Présents : .51  
Pouvoirs : .4  
Votants : .55  
Vote pour : 55  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P. VOLPI.

Excusés: JP DURAND, G. FASTIER (pouvoir à F.STEFANI), A. GUILLUY, JC. JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTE), P. LEVASSEUR (pouvoir à G.GIRAUD), J. LOMBARD (pouvoir à R.COLLIAT), S. VAUSSENAT.

Monsieur Robert COLLIAT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le gymnase Maurice Cucot (Pontcharra) est utilisé par les lycéens du Lycée Pierre du Terrail (Pontcharra) et que le CNI est utilisé par les élèves du lycée Marie Reynoard (Villard-Bonnot). Il expose qu'il convient de signer une convention fixant les modalités d'utilisation de ces équipements entre le conseil régional, le président de la communauté de communes et le chef d'établissement.

Cette convention propose que la collectivité propriétaire soit payée en direct par le Conseil régional, sur présentation d'un état d'utilisation des équipements visé par le chef d'établissement.

Les tarifs prient pour l'année scolaire 2010-2011 sont :

- Gymnase : 14 € / heure d'utilisation
- CNI : 94 € / heure d'utilisation

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Président à signer la convention 2010-2011 relative à l'utilisation des équipements sportifs**

Transmis le : 28/08/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-2000 18166 - 2011 0509 - 64 bis - DE

communautaires par les élèves du Lycée Pierre du Terrail et Marie Reynoard.

ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

Francois BROTTES

